

**Extrait du Registre des Délibérations.**  
**Installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la**  
**Touques.**  
**Le 7 février 2008 - salle Canada, LISIEUX, à 17h00**

Ordre du jour :

- 1- Installation du Comité Syndical,
- 2- Election du Président,
- 3- Fixation du nombre de Vice-présidents,
- 4- Elections des Vice-présidents et autres membres du Bureau.

Monsieur le Sous-préfet de Lisieux débute la séance par un discours d'inauguration. Il remercie les personnes présentes et exprime sa satisfaction de voir le Syndicat aboutir et d'assister « aux premiers pas ».

Il précise la mission de Service Public du Syndicat : la gestion, l'entretien des berges et du lit de la Touques, afin de permettre le bon écoulement des eaux et donc limiter les inondations et favoriser une bonne qualité de l'eau et du milieu aquatique.

Monsieur le Sous-préfet précise également que le bassin de la Touques bénéficie d'une renommée touristique et mentionne l'attractivité de la Côte fleurie.

Il explique ensuite les compétences de l'association PARAGES qui vont désormais être purement halieutiques et en profite pour saluer le travail de cette Association, particulièrement au niveau de la restauration et l'halieutique, depuis 14 années. Le travail réalisé est considérable et a permis la prévention des inondations. Il ne faut pas oublier que l'Eau est un patrimoine naturel et que l'entretien permet de le valoriser.

Ces travaux ont notamment permis une augmentation considérable de la population de Truites de mer.

Enfin, PARAGES, grâce à la sollicitation d'Associations de réinsertion, a accompli un rôle social non négligeable.

Monsieur le Sous-préfet de Lisieux salue le travail de ses prédécesseurs, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER), de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF 14), de la Direction Régionale pour l'Environnement (DIREN), de l'Organisme National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONÉMA), des Communautés de Communes et Communes, des Fédérations de pêche, de Monsieur HUSSON de la Sous-préfecture de Lisieux et le dévouement de Monsieur SAINT, Président du Syndicat du Bassin Versant de l'Orbiquet.

Il salue également le travail issu des Comités de pilotage mis en place par la Sous-préfecture.

L'Arrêté Préfectoral pour la création du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Touques est sorti le 31 décembre 2007 et est signé conjointement par les Préfets de l'Orne et du Calvados ; la cohérence et la cohésion ont permis d'aboutir à la création du Syndicat, au-delà des frontières départementales. L'intérêt du Pays d'Auge est concerné.

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

Le doyen d'âge, M. François de LAURENS de SAINT MARTIN est appelé pour procéder à l'appel et à l'élection du Président. M. le Président fait appel à candidature d'un Secrétaire de séance: M. serge SAINT se présente au poste.

A la suite de l'appel, le quorum est atteint : 32 présents et représentés pour 44 délégués (cf. liste en annexe).

L'appel à candidature pour le poste de Président est lancé. Seul M. SAINT se présente. Il rappelle qu'il est élu depuis 2001 au Conseil Municipal de la Vesprière. Il est également président du Syndicat de l'Orbiquet, qui a été dissous fin 2007. La mission de lutte contre les inondations et la facilitation de la remontée des poissons migrateurs est remplie. Il est en effet désormais nécessaire de travailler à l'échelle du Bassin Versant de la Touques, seule échelle fiable et durable en terme de cohérence de programmes de travaux et de moyens humains et financiers.

Depuis la démission de M. FANTON, il est également Président par intérim de l'Association PARAGES depuis 2006.

Le vote a lieu et M. SAINT est élu Président avec 30 voix (1 voix pour M. HIÉAUX et un bulletin blanc) sur 32.

M. SAINT remercie le Comité pour sa confiance et lui propose de faire appel à deux candidatures de Vice-présidents, l'un dans l'Orne, l'autre dans le Calvados. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour le poste de Vice-président dans le Calvados, seul M. HIÉAUX se présente. Il est Vice-président de la Communauté de Communes de Lisieux Pays d'Auge. En tant que Collectivité ayant la plus grosse maîtrise financière, elle se doit d'être représentée.

Le vote a lieu et M. HIÉAUX est élu Vice-président avec 30 voix (2 voix pour M. BAYAERT) sur 32.

Pour le poste de Vice-président dans l'Orne, seul M. BIGNON se présente. Il est Maire d'Avernes-Saint-Gourgon, commune comprenant deux bras de rivière et un secteur de la Touques en zone NATURA 2000.

Le vote a lieu et M. BIGNON est élu Vice-président avec 31 voix (1 voix pour M. WILLOT) sur 32.

M. SAINT rappelle et lit l'article 9 des statuts pour l'élection des 12 membres du Bureau.

Après une suspension de séance, acceptée à l'unanimité, pour élire le nombre de membres requis par entité (les postes de Président et Vice-présidents comptant chacun pour un membre).

**Chaque Collectivité élit les délégués, membres du bureau :**

- Communauté de Communes de Lisieux Pays d'Auge : MM. GODÉRAUX, MIGNOT, BAEYAERT, M. HIÉAUX Vice-président (de droit),
- Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie : MM. HARDY, HUREL,
- Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet : M. SAINT Président (de droit),
- Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque : MM. POTTIER, JANVIER,
- Communauté de Communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge : M. CHAMPION,
- Communes du Calvados : M. GÉRET,
- Communes de l'Orne : M. BIGNON Vice-président (de droit).

Monsieur SAINT propose une réunion des membres du Bureau le jeudi 14 février 2008 à 19h00 à l'Espace Victor Hugo à LISIEUX pour préparer le prochain Comité syndical qui devra décider de nombreux points essentiels pour démarrer les activités du Syndicat avant les élections Municipales et Cantonales.

Il propose d'ores et déjà une réunion du Comité Syndical le :

**Mercredi 27 février 2008 à 18h30 - Salle Saint-Clair  
30 route de Falaise à Saint Désir de Lisieux**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du Procès verbal de la réunion d'installation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la TOUQUES,
- 2- Election des membres du bureau, choisis par les Communautés de Communes et Communes,
- 3- Vote sur le choix du Siège Administratif,
- 4- Vote sur le Règlement Intérieur,
- 5- Vote du Budget Primitif 2008 et vote sur l'appel de fonds pour l'année 2008,
- 6- Pouvoirs donnés au président pour :
  - a) Création du poste de Directeur Général, des 2 postes de Techniciens de rivière, du poste de Secrétariat à mi-temps,
  - b) Constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs pour les dépenses de fonctionnement et d'investissements relatifs à l'installation technique du Syndicat Mixte : véhicules, mobilier, matériel informatique, équipements de bureau, fournitures, matériel de terrain),
  - c) Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
  - d) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
  - e) Intenter au nom du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, les actions en justice ou défendre ce dernier dans les actions intentées contre lui dans tous les cas où cela s'avèrera nécessaire, ainsi que devant toute juridiction,
  - f) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la propriété du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques dans la limite fixée par le Comité Syndical,
- 7- Mise en place de la Commission d'appel d'offres : élection de 5 délégués,
- 8- Questions diverses.

M. SAINT précise que cette séance sera plus solennelle dans la mesure où l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Président présenteront les enjeux et les actions prioritaires sur la Touques.

M. SAINT rappelle que l'ensemble des Communautés de Communes ont eu l'occasion d'avoir tous le détail des projets (les programmes pluriannuels déjà engagés, les orientations budgétaires sur les 3 premières années) sous la forme de divers tableaux ainsi qu'une esquisse du budget 2008 par le Receveur Municipal de Lisieux, M. FÉBURIER, qui ont été commentés et remis lors des séances de Comités de pilotage préparatoires les 25 octobre et 18 décembre 2007.

Il remet à chaque participant un nouveau dossier de synthèse, à charge d'en transmettre un aux délégués absents.

Il remercie les délégués de leur présence et lève la séance à 19h00.